

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 19 février 2015 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:

Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Elzéar Dupuis, vice-président et représentant de Saint-René

Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Jean-Marc Doyon, représentant de Saint-Benoît-Labre

Daniel Campeau, représentant de Saint-Honoré de Shenley

Jean-Pierre Fortier, représentant de Ville Saint-Georges

St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie

Jean-Guy Plante, représentant de Saint-Philibert

Mathieu Poulin, représentant de Saint-Théophile

Yvan Paré, représentant de Saint-Martin

Marcel Busque, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Éric Maheux, président et représentant de Saint-Prosper.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4635-15

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault

APPUYÉ par Monsieur Yvan Paré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté en y ajoutant les items suivants :

7.4 Tonnage de récupération – Janvier 2015;

17.2 Taux horaire payé aux employés occasionnels affectés à la collecte des résidus domestiques dangereux et autres matières;

17.3 Americana 2015.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4636-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 22 JANVIER 2015

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier

APPUYÉ par Monsieur Jean-Marc Doyon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 22 janvier 2015 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4637-15

RAPPORT FINANCIER 2014

- CONSIDÉRANT** que le secrétaire-trésorier a fait parvenir à chacun des membres de ce conseil, un résumé du rapport financier 2014, lequel fut préparé par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton;
- CONSIDÉRANT** que le rapport financier complet de la Régie pour l'année se terminant le 31 décembre 2014, a été déposé à la direction générale et qu'il est disponible pour consultation;
- CONSIDÉRANT** que Madame Karine Béland et Monsieur Jean-François Giguère, représentants de la firme Raymond Chabot Grant Thornton sont présents à cette assemblée et ils en font la présentation;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 et qu'il autorise son président, Monsieur Éric Maheux et/ou son secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte à signer ledit rapport ainsi que tous documents relatifs pour et au nom de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4638-15

SURPLUS FINANCIER 2014

- CONSIDÉRANT** que l'exercice financier 2014 de la Régie s'est soldé par un surplus des revenus sur les dépenses de l'ordre de 474 703.00\$;
- CONSIDÉRANT** que la Régie peut décider de l'affectation de ce surplus, et ce, en vertu de la loi;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie garde pour l'instant son surplus financier de l'année 2014.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4639-15

PARTAGE ACTIF ET PASSIF POUR 2014

CONSIDÉRANT que pour la présentation de leurs rapports financiers respectifs, chaque municipalité doit inclure dans son rapport la partie des actifs et des passifs qu'elle possède face à divers organismes dont entre autre, face à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

CONSIDÉRANT que la firme Raymond Chabot Grant Thornton a préparé ce rapport afin de le transmettre au vérificateur comptable de chacune des municipalités partie à la Régie;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Campeau
APPUYÉ par Monsieur Marcel Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le tableau du partage de l'actif et du passif de la Régie en date du 31 décembre 2014 tel qu'établi par Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4640-15

MANDAT DE VÉRIFICATION 2015

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud de nommer ses vérificateurs comptables pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton a fait parvenir à la Régie en date du 10 février 2015, une offre de service au montant de 6 150.00\$ pour la préparation des états financiers de l'année 2015, plus 1 300.00\$ pour préparer le tableau de répartition pour les fins de consolidations dans les municipalités membres;

CONSIDÉRANT qu'il faut ajouter les taxes applicables à ces montants;

CONSIDÉRANT que ce prix exclu les travaux de comptabilité que nous pouvons confier en sus comme la comptabilisation des fonds, les écritures interfonds, les analyses pour la facturation finale des municipalités ou la préparation de différents dossiers d'audit;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton le mandat de vérification comptable et de préparation du tableau de répartitions aux municipalités pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015, et ce, au montant de 7 450.00\$ plus taxes avec obligation pour Raymond Chabot Grant Thornton de déposer le rapport financier de l'exercice financier 2015 au plus tard lors de l'assemblée régulière des membres de ce conseil prévue en février 2016.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- **Les autorisations de dépenses en date du 19 février 2015;**
- **Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de janvier 2015;**
- **Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de janvier 2015, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;**
- **Le rapport de volumétrie pour l'année 2014 tel que signé par Monsieur Richard Poulin, a.g. en date du 03 février 2015.**

RÉSOLUTION NO: 4641-15

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Marc Doyon
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :
#C-1500070 à #C-1500140 inclusivement, de même que les chèques
#P-1500016 à #P-1500047 inclusivement, pour un déboursé total de
423 271.99\$.**

ADOPTÉE

INFORMATIONS DIVERSES

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents, des dossiers qu'elle a traités depuis son retour au travail.

RÉSOLUTION NO: 4642-15

ASSURANCE GARAGE 2015

CONSIDÉRANT que lors de leur dernière assemblée tenue le 22 janvier 2015, les membres de ce conseil ont accepté le renouvellement du contrat d'assurance pour l'année 2015 à la Régie (Rés. #4628-15);

CONSIDÉRANT qu'une résolution avait également été adoptée à l'effet d'augmenter le montant d'assurance sur le garage de 148 449.00\$, qu'il est présentement à 250 000.00\$ (Rés. #4627-15);

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie, Monsieur Roger Turcotte a discuté avec Monsieur Yves Lacasse de PMT Roy et que ce dernier lui a mentionné que le taux de 2.84\$/1000\$ indiqué sur le tableau de répartition des primes transmis avec les autres documents, est un taux moyen et que le taux réel pour le garage est estimé à 3.95\$/1000\$;

CONSIDÉRANT qu'en 2012 la Régie avait fait évaluer ses bâtiments par SPE valeur assurable (Rés. #4241-12) pour un coût de 7 300.00\$ plus taxes et que la valeur du garage avait été établie à 124 443.00\$ tous frais inclus;

CONSIDÉRANT que Monsieur Turcotte a discuté avec l'évaluateur Monsieur Robert Plante et que ce dernier lui a mentionné que la valeur de reconstruction établie dans son rapport pour cet immeuble est de 63.33\$/piéd carré;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie accepte la couverture d'assurance proposée en janvier 2015 sur cet immeuble à savoir : le bâtiment 116 465.00\$ et le contenu 31 984.00\$ pour un total de 148 449.00\$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4643-15

RÉCUPÉRATION DE CARTON SUR PALETTE ET/OU EN BALLOT

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a débuté en 1996 la récupération de papier, carton, verre, métal et plastique au moyen de la collecte sélective et que pour se faire elle fournit aux citoyens des bacs bleus ou des conteneurs de différentes capacités selon leurs besoins;

CONSIDÉRANT qu'il y a quelques années, certaines entreprises ont profité de subvention de la part de Recyc Québec afin de s'équiper de presse à carton, mais ce programme n'existe plus;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas spécifié dans le devis de la collecte sélective actuellement en vigueur (2010 – 2015) que l'entrepreneur chargé de la collecte soit dans l'obligation de fournir un autre genre d'équipement pour ramasser ces ballots et/ou palettes de carton et que les camions actuellement utilisés (chargement frontal et chargement latéral) ne permettent pas ce genre de chargement;

CONSIDÉRANT que Cartonek Inc. situé à Ste-Marie de Beauce est un centre de travail adapté œuvrant dans la fabrication et la récupération de boîtes en carton ondulé et que cette entreprise livre régulièrement ses produits sur le territoire de la Régie;

CONSIDÉRANT qu'au printemps 2014, le directeur général de la Régie, Monsieur Roger Turcotte a discuté avec le directeur général de Cartonek Inc., Monsieur Lionel Bisson d'une possible entente afin que Cartonek Inc. prenne en charge les matières (carton) qui ne peuvent être ramassées lors de la collecte régulière;

CONSIDÉRANT qu'en résumé, cette entente spécifie que Cartonek Inc. prendra en charge régulièrement pour fin de récupération et/ou de réutilisation et ce jusqu'à nouvel ordre, les ballots de carton ou le carton attaché sur palette des entreprises œuvrant sur le territoire que dessert la Régie à un coût de 30.00\$ la tonne métrique pour 2014 et de 32.00\$ la tonne métrique pour 2015 payable par la Régie. Cartonek Inc. aura également l'obligation de fournir à la Régie le tonnage mensuel des matières ramassées. L'entreprise n'aura rien à déboursier pour se départir de cette matière;

CONSIDÉRANT que ce système a été mis à l'essai en 2014 sans aucun problème et que les entreprises desservis apprécient ce service;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Marc Doyon
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QU'une entente « formelle » à cet effet, rétroactive à janvier 2014, soit signée entre les parties;

QUE les coûts peuvent être modifiés après entente entre les parties;

QUE le président de la Régie, Monsieur Éric Maheux et le secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte soient tous deux autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4644-15

TERRE DE FOSSÉ

CONSIDÉRANT que Monsieur Yvan Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Côme-Linière a adressé le 29 janvier 2015 un courriel à la Régie, à l'effet que cette municipalité aura à disposer au printemps 2015 d'environ 250 voyages de terre provenant de fossés de la municipalité et qu'il les offre gratuitement à la Régie;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte de recevoir gratuitement la terre à disposer;

QUE le contremaitre de la Régie place ces matières afin d'avoir le moins de manipulation possible à faire lors de son utilisation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4645-15

SUIVI TRAVAUX « CELLULES 2015 »

- CONSIDÉRANT** que la Régie prévoit recouvrir de façon définitive trois (3) cellules et d'en construire deux (2) à son lieu d'enfouissement en 2015;
- CONSIDÉRANT** qu'il est de la coutume pour la Régie que deux (2) administrateurs suivent le déroulement des travaux en plus des employés permanents;
- CONSIDÉRANT** que Messieurs Éric Maheux, président et Gilles Pedneault, administrateur se sont montrés intéressés au dossier;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marcel Busque
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE Messieurs Éric Maheux, président et Gilles Pedneault, administrateur soient nommés sur ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4646-15

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Marc Doyon
APPUYÉ par Monsieur Daniel Campeau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Régie renouvelle son plan d'aménagement forestier;

QUE les travaux soient confiés à l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce;

QUE les frais inhérents soient payables par le fonds d'opération de la Régie;

QUE Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tous les documents jugés utiles et nécessaires dans ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4647-15

DATE DE L'ASSEMBLÉE DE MARS 2015

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Campeau
APPUYÉ par Monsieur Gilles Pedneault
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'assemblée régulière de mars 2015 soit tenue exceptionnellement le 26 mars à l'heure et à l'endroit habituel.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

La Mutuelle des municipalités du Québec a informé la Régie en date du 15 janvier 2015, qu'elle recevra en ristourne la somme de 6 045.00\$ suite à l'exercice financier 2014.

INFORMATION

Informations sur la réparation du compacteur Caterpillar 826G

Lors de l'assemblée régulière tenue le 22 janvier 2015, il a été mentionné que l'ensemble des frais occasionnés par la réparation du compacteur était estimé à 80 000.00\$. Or, le 05 février 2015, Madame Christine Caron et Messieurs Elzéar Dupuis et Rosaire Paquet sont allés rencontrer les représentants d'Hewitt Ltée à St-Augustin de Desmaures.

L'estimé de la réparation seulement est établi à environ 100 000.00\$. À ce montant, il faut ajouter entre autres, les frais de transport, les frais de déplacements des représentants au dossier ainsi que les frais de location d'un autre compacteur. On peut donc établir à 125 000.00\$ approximativement l'ensemble des coûts reliés à cette réparation.

RÉSOLUTION NO: 4648-15

SALAIRE DES EMPLOYÉS OCCASIONNELS « COLLECTES ITINÉRANTES »

CONSIDÉRANT que la Régie organise annuellement une collecte itinérante de résidus domestiques dangereux et autres matières sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Régie se doit d'embaucher du personnel supplémentaire lors de cette collecte;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Daniel Campeau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le salaire horaire de base pour les employés occasionnels embauchés pour cette activité soit fixe à 18,00\$ l'heure;

QUE pour les années suivantes, ce taux soit majoré du même pourcentage que celui indiqué dans la politique de travail du personnel régulier de la Régie, adoptée le 20 mars 2014 (Résolution #4517-14).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4649-15

AMERICANA 2015

IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie soit autorisée à assister à l'événement Americana 2015 qui se tiendra à Montréal en mars 2015;

QUE les frais inhérents soient à la charge de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4650-15

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la présente assemblée soit levée à 20h54.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ÉRIC MAHEUX

ROGER TURCOTTE